
Des droits de l'enfant aux droits de l'homme

Le mot enfant nous vient du latin "infans" qui signifie "celui qui ne parle pas."
On voit déjà fidèlement se refléter dans cette origine du mot une conception bien particulière de l'enfant : "sois sage et tais toi !"

Ainsi les pères gaulois, avaient droit de vie et de mort sur les enfants. Les lois romaines autorisaient les hommes à accepter ou refuser un enfant à sa naissance. Ce sont les philosophes du XVIIIe siècle qui fondèrent notre réflexion actuelle de l'éducation et l'épanouissement de chacun.

Arrive alors la Révolution Française avec l'abolition des privilèges (nuit du 4 août 1789) et surtout l'adoption, le 26 août de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.



En ce qui concerne les droits des enfants, la Révolution laisse aussi une trace indélébile. Les relations parents/enfants évolue et la mère y prend toute sa place. En 1793 l'enseignement primaire devient obligatoire et gratuit.

Des reculs auront lieu et il faudra attendre le XIXe siècle pour obtenir de nouvelles conquêtes. Ainsi les soulèvements de 1830 (les trois glorieuses), de 1848 ou de 1871 (la Commune de Paris) participent de ces nouvelles conquêtes. Cette incessante bataille pour le droit au bonheur se poursuit de nos jours.



Les luttes sont quotidiennes. Depuis la discussion serrée qui va régler un conflit entre un jeune et un adulte jusqu'aux actions de tout un peuple pour sortir de la famine : tout bouge !

C'est ainsi qu'une commission voit le jour à l'ONU (Organisation des Nations Unies) en 1978. Elle va plancher sur une déclaration solennelle concernant les droits de l'enfant.

Il faudra attendre 11 ans pour que la convention internationale des droits de l'enfant voit enfin le jour le 20 novembre 1989 !

A ce jour 192 pays ont ratifié¹ cette Convention les obligeant ainsi à mettre leurs lois en conformité avec ce texte. C'est la convention la plus ratifiée de toute l'histoire. Il est intéressant de noter que les États Unis ne l'avaient pas signée car elle interdit la peine de mort pour les mineurs. Les États Unis ont aboli la peine de mort pour les mineurs en janvier 2005 mais, à ce jour, n'ont toujours pas ratifié la convention.

¹ (d'après "Le grand livre des droits de l'enfant" de Alain SERRES - Editions Rue **du Monde**)



Janusz Korczak : le père des droits de l'enfant

Janusz Korczak² était en Pologne, avant la guerre, la personnalité scientifique la plus en vue et la plus respectée dans le domaine de l'enfance. Ami des enfants, médecin-pédiatre et écrivain, il est entré dans l'Histoire le jour de sa déportation au camp d'extermination de Treblinka, avec les enfants du ghetto de Varsovie qu'il n'avait pas voulu abandonner (cf. le film de A. Wajda : Korczak, 1989).

« Le fait que Korczak ait volontairement renoncé à sa vie pour ses convictions parle pour la grandeur de l'homme. Mais cela est sans importance comparé à la force de son message », disait Bruno Bettelheim.

Depuis le début du siècle, Korczak œuvrait à une refonte complète de l'éducation et du statut de l'enfant, sur des bases constitutionnelles entièrement nouvelles, privilégiant la sauvegarde et le respect absolu de l'Enfance. Ses multiples écrits pour enfants et pour adultes (Comment aimer un enfant, Le roi Mathias 1er), l'exemple de ses deux orphelinats modèles organisés en républiques d'enfants (« Dom Sierot » créée en 1912 et « Nasz Dom » ; en 1919), ses émissions de radio, son journal national d'enfants (« Maly Przegląd ») ont fait la joie de générations entières de petits polonais.

En artiste tout autant qu'en scientifique et clinicien dévoué, il incarnait une véritable pédagogie du respect, une école de la démocratie et de la participation qui font aujourd'hui universellement référence. Janusz Korczak lui-même est de plus en plus étudié comme l'un des précurseurs de la pédagogie institutionnelle et de « l'autogestion pédagogique ». Ce n'est pas le cas (par méconnaissance sans doute...), mais il pourrait tout aussi bien être aussi reconnu comme un « pédagogue autogestionnaire », aux côtés de Paul Robin, Sébastien Faure et Francisco Ferrer (1859-1908), anarchiste espagnol qui reste le seul pédagogue avec Korczak à avoir été assassiné pour ses idées (pour ce dernier, en les mettant en actes jusqu'au bout sans chercher à s'enfuir du ghetto de Varsovie).

Dans le domaine des droits de l'enfant, il est aussi le précurseur reconnu de la mise en pratique des droits positifs de l'enfant (droits d'expression, de participation, d'association, etc.) officiellement établis le 20 novembre 1989 par les articles 12 à 17 de la Convention des Nations Unies pour les droits de l'enfant, un texte et un acte politique majeur dont il exigeait l'élaboration depuis la fin du XIXe siècle.

Les principales dates :

Date	Evènement marquant
1679	l' Habeas corpus (<i>ton corps t'appartient</i>), voté par le Parlement anglais, il protège l'individu contre les arrêts arbitraires.
1776	L'Indépendance des États Unis. Dans cette proclamation de l'indépendance, une première déclaration des droits de l'homme est ébauchée.
1789	En France : La Révolution Française. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen proclame dans son article premier que " <i>tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits</i> ". Les cahiers de doléances appellent un plan d'éducation nationale destiné à toutes les classes de la société, et demandent la création d'établissements pour les enfants abandonnés et vagabonds.
1792	En France : Le marquis de Condorcet (<i>Philosophe, mathématicien et homme politique français, Jean-Antoine-Nicolas Caritat, marquis de Condorcet : 1743-1794</i>) présente un plan d'instruction publique car la pauvreté des familles les pousse davantage à faire travailler les enfants qu'à les envoyer à l'école.

² source : [site de l'association J. Korczak](#)

Date	Evènement marquant
1793	En France : Constitution de l'an I de la République. Une nouvelle Déclaration élargit la notion de droit à l'instruction, à l'assistance, etc.... Création d'un premier code civil qui affirme les devoirs des parents envers leurs enfants : " <i>Surveillance et protection</i> ".
1795	En France : La loi Lakanal (<i>homme politique français. Joseph Lakanal : 1762-1845</i>) institue une école pour 1000 habitants. Ainsi naît officiellement l'école laïque.
1813	En France : Un décret interdit de faire descendre dans les mines les enfants de moins de 10 ans.
1833	En France : La loi Guizot (<i>Historien et homme politique français. François Guizot : 1787-1874</i>) instaure une école supérieure pour 6 000 habitants.
1841	En France : Une loi défend l'embauche des enfants de moins de 8 ans dans les fabriques dont l'effectif est supérieur à 20 ouvriers.
1850 et 1867	En France : La loi Falloux (<i>Ministre de l'instruction publique en 1849. Alfred Frédéric comte de Falloux : 1811-1886</i>) établie l'obligation d'ouvrir une école de filles dans les communes de plus de 500 habitants. Bien que réaménagée cette loi est toujours en vigueur aujourd'hui.
1874	En France : Une loi réduit la durée du travail des femmes et des enfants. Les ateliers de manufacture ne peuvent embaucher d'enfants de moins de 12 ans. La journée de travail des enfants de 10/12 ans ne peut dépasser 6 heures et 12 heures pour les enfants de plus de 12 ans.
1882	En France : La loi Ferry (<i>Avocat, maire de Paris et homme d'État. Jules Ferry : 1832-1893</i>) organise l'enseignement primaire obligatoire laïc et gratuit pour les enfants de 6 à 13 ans.
1898	En France : Une loi institue la répression des violences, des voies de fait, actes de cruautés et atteintes commis envers les enfants.
1900	En France : La durée maximum de travail des adultes et des enfants passe à 10 heures par jour.
1905	En France : Une loi autorise l'enfant qui travaille à saisir les juges de paix en ce qui concerne ses conditions de travail.
1912	Institution des tribunaux pour enfants et création de la Société des Nations (<i>SDN</i>)
1919	Création par la Société des Nations, à Genève, du Comité de protection de l'enfance
1923	Madame Eglantyne Jebbs rédige une déclaration des droits de l'enfant (<i>Children's Charter</i>) qui devient la charte fondamentale de l'Union Internationale de secours de l'enfant (<i>UISE</i>) dont elle est fondatrice. La Charte, adoptée le 23 mai 1923 par le comité directeur de l'UISE, proclame en cinq points les principes de base de la protection de l'enfance. Elle sert de base à la rédaction de la déclaration de Genève.
1924	La Déclaration de Genève . Première tentative de codifier les droits fondamentaux des enfants par l'Union Internationale de secours aux enfants (<i>UISE</i>).
1936	En France : scolarité obligatoire jusqu'à 14 ans.
1945	Création des Nations Unies (<i>ONU</i>). Signature de la Charte des Nations Unies
1945	En France : ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante.
1946	Création de l'UNESCO (<i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation : organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture</i>) et de l'UNICEF (<i>United Nations Children's Fund : Fond des Nations Unies pour l'Enfance</i>)
1946	En France : rédaction du préambule de la Constitution française . 1948 : Déclaration universelle des droits de l'homme , adoptée par l'Assemblée Générale de l'ONU réunie à Paris
1959	Charte des droits de l'enfant . Texte en dix points adopté à l'unanimité par l'ONU. En France : Scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans.

Date	Evènement marquant
1966	Deux pactes liant les pays ayant ratifié la déclaration universelle des droits de l'homme affirment la protection des enfants contre l'exploitation économique et en cas de dissolution du mariage des parents. Une mention spéciale est faite quant à la manière de traiter les jeunes détenus. Il s'agit du pacte international relatif aux droits civils et politiques et du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
1973	La conférence internationale du travail adopte la convention qui fixe l'âge du travail à 15 ans révolus. Elle entre en vigueur en France en 1976.
1974	En France : La majorité est abaissée à l'âge de 18 ans.
1978	La Pologne propose aux Nations Unies un projet de convention relative aux droits des enfants. La démarche du gouvernement polonais tient compte d'une double préoccupation : la situation dramatique des enfants dans ce pays au lendemain de la seconde guerre mondiale et la reconnaissance du Docteur Janusz Korczak qui fut le premier, dans les années 1920, à affirmer les droits spécifiques des enfants et à réclamer pour eux, auprès de la société des Nations, une charte énonçant ces droits.
1979	Année internationale de l'enfance. Mise en chantier de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant à l'instigation de la mission permanente de la république populaire de Pologne. Cette mission est présidée par le polonais Adam Lopatka.
1983	Plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) se regroupent pour contribuer aux travaux du groupe de travail de l'ONU. Un secrétariat permanent est installé à Genève, assuré par Défense des Enfants Internationale (DEI)
1989	Adoption à l'ONU de la Convention Internationale des droits de l'enfant . Elle comporte 54 articles. Son préambule insiste sur la nécessité d'accorder une protection spéciale à l'enfant.
1990	Premier sommet mondial pour l'enfance au siège de l'ONU (<i>en présence de 71 chefs d' États et de Gouvernements et de 88 représentants d'autres pays</i>). Il y est adoptée une déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant.
1990	Déclaration Mondiale sur l'Éducation pour tous à Jomtiem (<i>Thaïlande</i>) par 155 pays représentés.
1995	Le Parlement Français décide de faire du 20 novembre la " <i>Journée nationale de défense et de promotion des droits de l'Enfant</i> ".
1999	10ème anniversaire de la Convention Internationale relative aux droits de l'enfant.
2000	La Journée nationale de défense des droits de l'enfant devient journée européenne puis journée internationale.
2002	Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés Résolution ONU - 25 mai 2000
2003	Le 12 juin est déclaré "Journée mondiale contre le travail des enfants" par l'ONU.
2003	Décision cadre du Conseil Européen relative à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et la pédopornographie dans l'Union.

Source :

<http://www.droitsenfant.com/histoire.htm>